Ville de CHAUNY

# Présentation du budget primitif 2021

# Introduction

- Ce rapport présente les principales caractéristiques du projet de budget pour 2021.

- Il fait suite au débat portant sur les orientations budgétaires 2021 organisé lors du conseil municipal du 18 février dernier.

- En application de l'instruction budgétaire et comptable M14, le budget primitif 2021 reprend par anticipation les résultats de l'exercice précédent et les restes à réaliser 2020.

Le budget primitif soumis à l'approbation du conseil municipal confirme les priorités financières débattues en décembre dernier, à savoir:

- le maintien des taux de fiscalité communale

Les bases d'imposition n'ont pas encore été notifiées à ce jour. Un réajustement des recettes fiscales sera proposé lors d'une prochaine décision modificative.

- la maîtrise des dépenses de fonctionnement

Cette année encore, les charges à caractère général ont été prévues au plus juste. Elles sont en augmentation de 171 615€.

Les autres chapitres budgétaires sont également en augmentation (charges de personnel, autres charges de gestion courante, charges exceptionnelles) hormis les charges financières.

- un programme d’investissement sans recours à l’emprunt

Le budget 2021 dégage une capacité de financement des dépenses d’équipement de 3 962 588 € (-6,66% par rapport à l’exercice antérieur).

- la poursuite du désendettement

Dans la continuité de la stratégie mise en place depuis plusieurs années, le budget primitif ne comporte aucun nouvel emprunt.

L’encours de dette représente 345,12 € par habitant contre 850 € pour les communes de même strate.

# PRESENTATION SCHEMATIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Le budget est équilibré en dépenses et en recettes à 24 192 504,29 €.

- 16 772 246,30 € en section de fonctionnement.

- 7 420 257,99 € en section d’investissement.

- L’annuité de la dette s’élève à 141 663,77 € en intérêts et à 731 000 € en capital soit 872 663,77 €.

- L’excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement fait ressortir une épargne brute de 1 419 463,70 €.

- L’autofinancement brut couvre le capital de la dette et permet de dégager un autofinancement net de 546 799,93 €.

# SECTION DE FONCTIONNEMENT

**Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 12 684 323,30 €.**

- Les crédits relatifs au fonctionnement des services (chapitre 011 – charges à caractère général) retracent les dépenses liées aux achats, aux services extérieurs, aux impôts et taxes. Ils s'élèvent à 4 337 115 €, soit 34,19 % des dépenses réelles de fonctionnement.

- Les dépenses de personnel (chapitre 012) sont évaluées à 7 092 220 € soit 55,91**%** des dépenses réelles de fonctionnement. Ce ratio est en diminution compte tenu de l'augmentation des autres charges.

- Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) s'élèvent à 937 689,53 €, soit 7,39 **%** des dépenses réelles de fonctionnement. Ce pourcentage est en augmentation notamment en raison d'une subvention au CCAS supérieure de 163 000 € par rapport à 2020.

- Les intérêts de la dette y compris les ICNE (chapitre 66) s'élèvent à 141 663,77 € soit 1,12 % des dépenses réelles de fonctionnement.

- Les charges exceptionnelles (chapitre 67) sont évaluées à 175 635,00 €, soit 1,38 % des dépenses réelles de fonctionnement.

# Les dépenses d’ordre de fonctionnement s’élèvent à 4 087 923 €.

- Le virement à la section d’investissement est de 3 499 747 €.

- Les opérations d’ordre de transfert entre section (chapitre 042 - amortissements) sont de 588 176 €.

# DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE

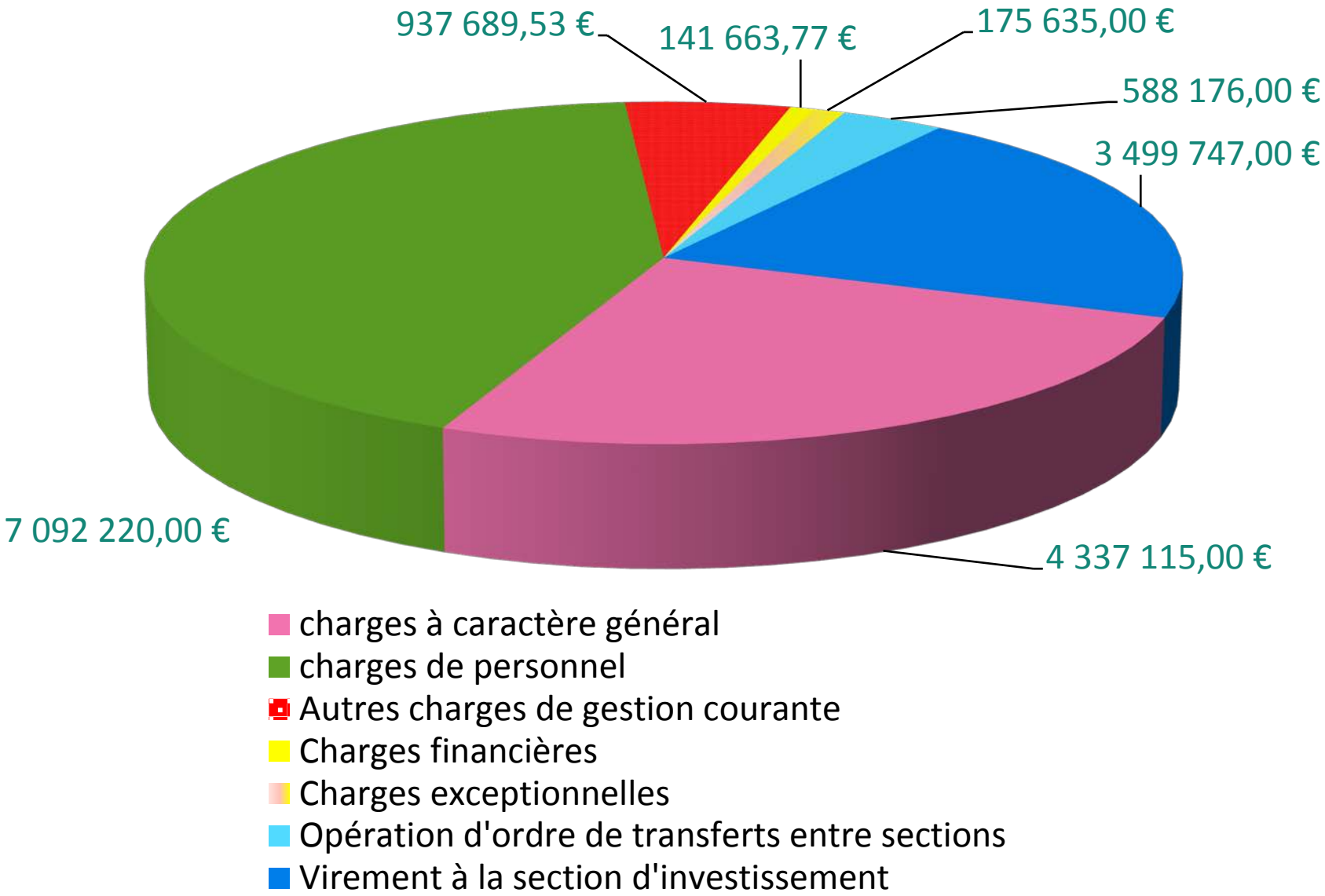

# DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR FONCTION

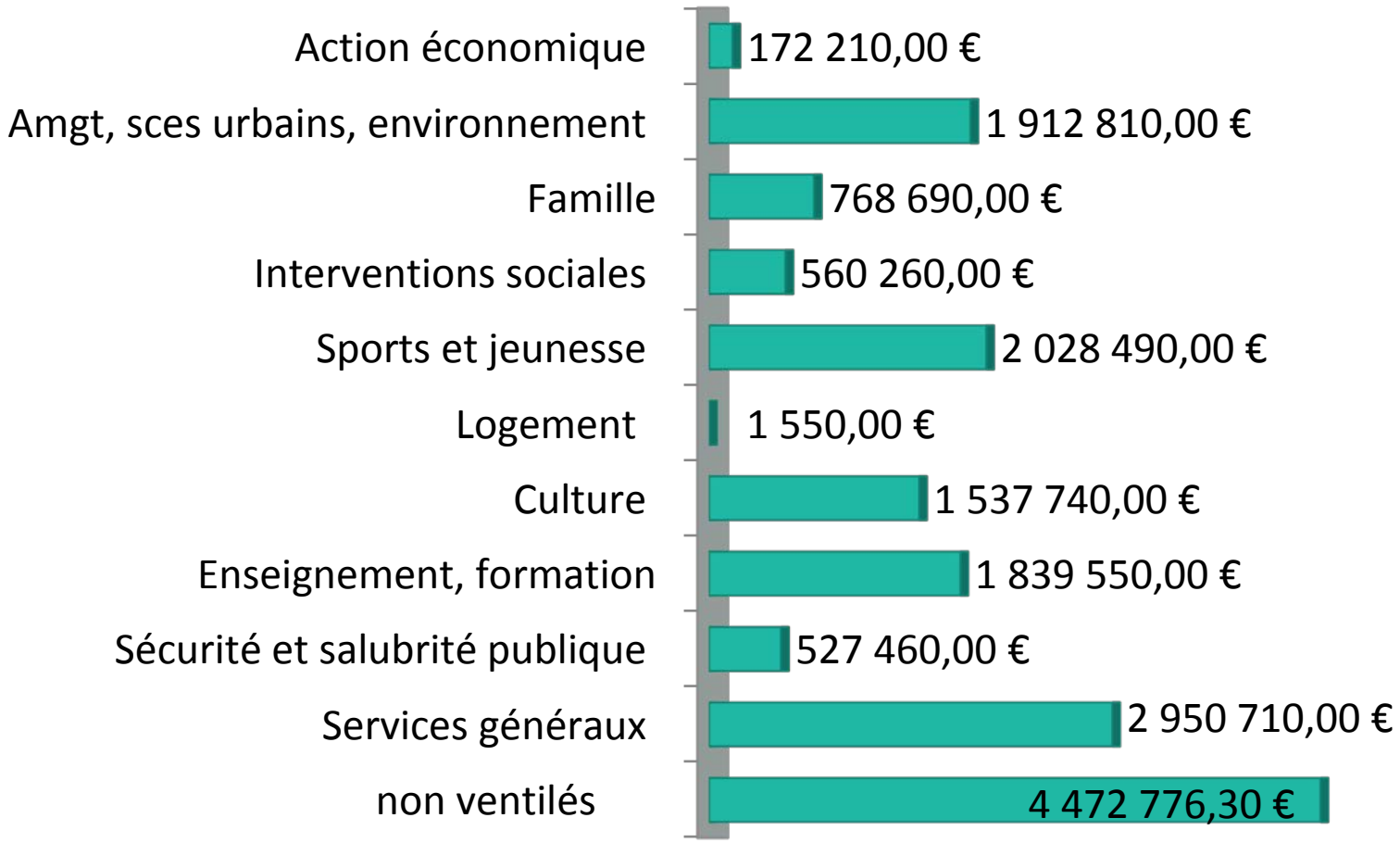

# DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR FONCTION
# (hors dépenses non ventilées)

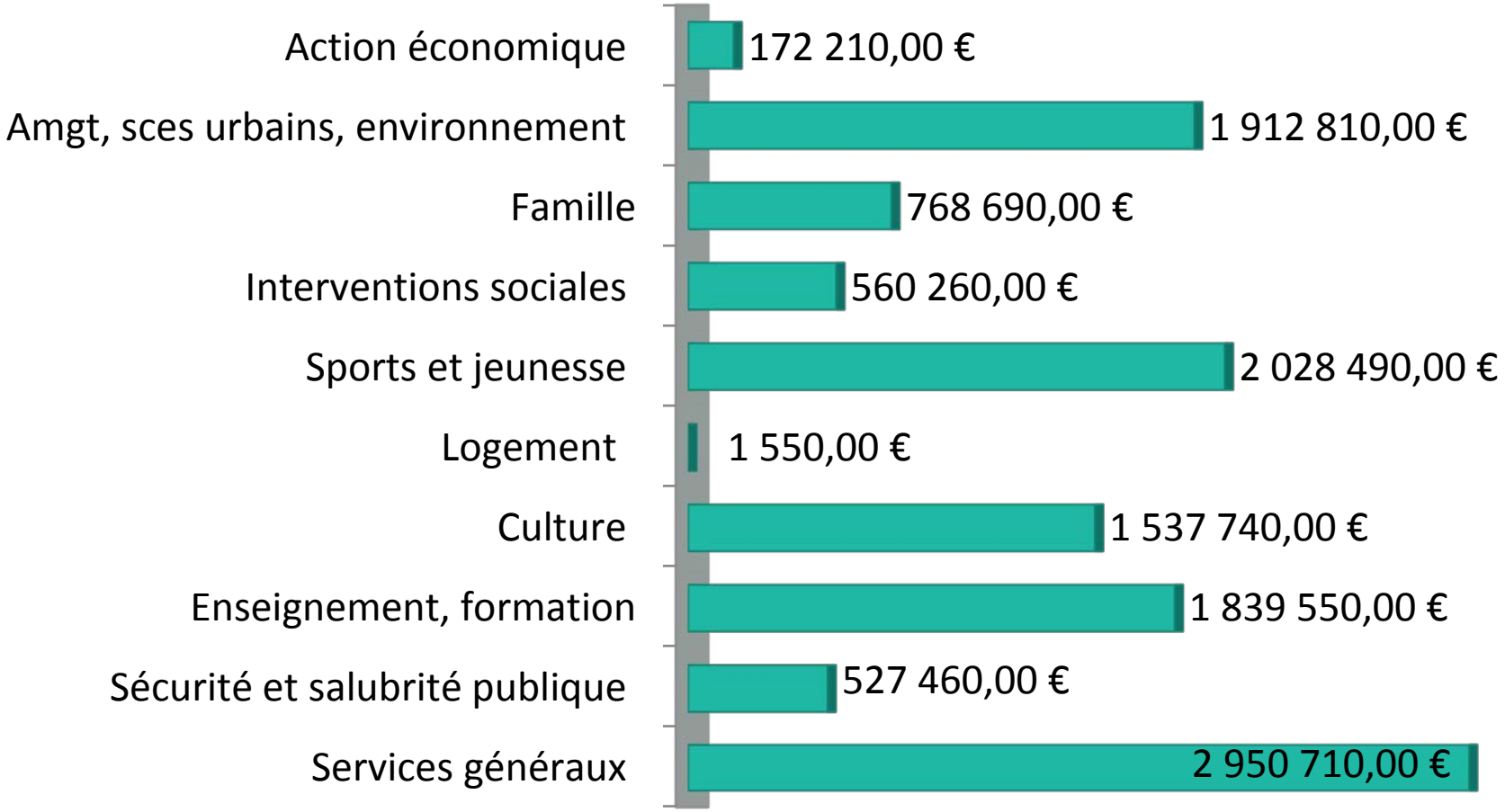

# Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 14 103 787€.

- Les produits des services du domaine et ventes diverses (chapitre 70) sont prévus à hauteur de 549 650 €, soit 3,90 % des recettes réelles de fonctionnement.

- Les impôts et taxes (chapitre 73) s'élèvent à 9 857 862 €, soit 69,90 % des recettes réelles de fonctionnement, dont 4 650 000 € au titre du produit attendu des taxes directes locales et 4 456 992 € au titre des attributions de compensation versées par la communauté d'agglomération.

- Les dotations et participations (chapitre 74) sont estimées à 3 233 640 €, soit 22,93 % des recettes réelles de fonctionnement.

  Le montant de la dotation globale de fonctionnement est estimée à 850 000 €, soit 6,03 % des recettes réelles de fonctionnement.

- Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) s'élèvent à 264 000 €, soit 1,87 % des recettes réelles de fonctionnement.

- Les atténuations de charges (chapitre 013),les produits financiers et les produits exceptionnels (chapitre 76 & chapitre 77) sont évalués à 198 635 € soit 1,41 % des recettes réelles de fonctionnement.

## Les recettes d’ordre de fonctionnement s’élèvent à 125 335 €

Les opérations d’ordre entre section (chapitre 042) sont évaluées à 125 335 €. Il s’agit des travaux en régie et des amortissements de subventions d’équipement.

## Le résultat reporté de l’exercice antérieur est de 2 543 124,30 €

# RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE

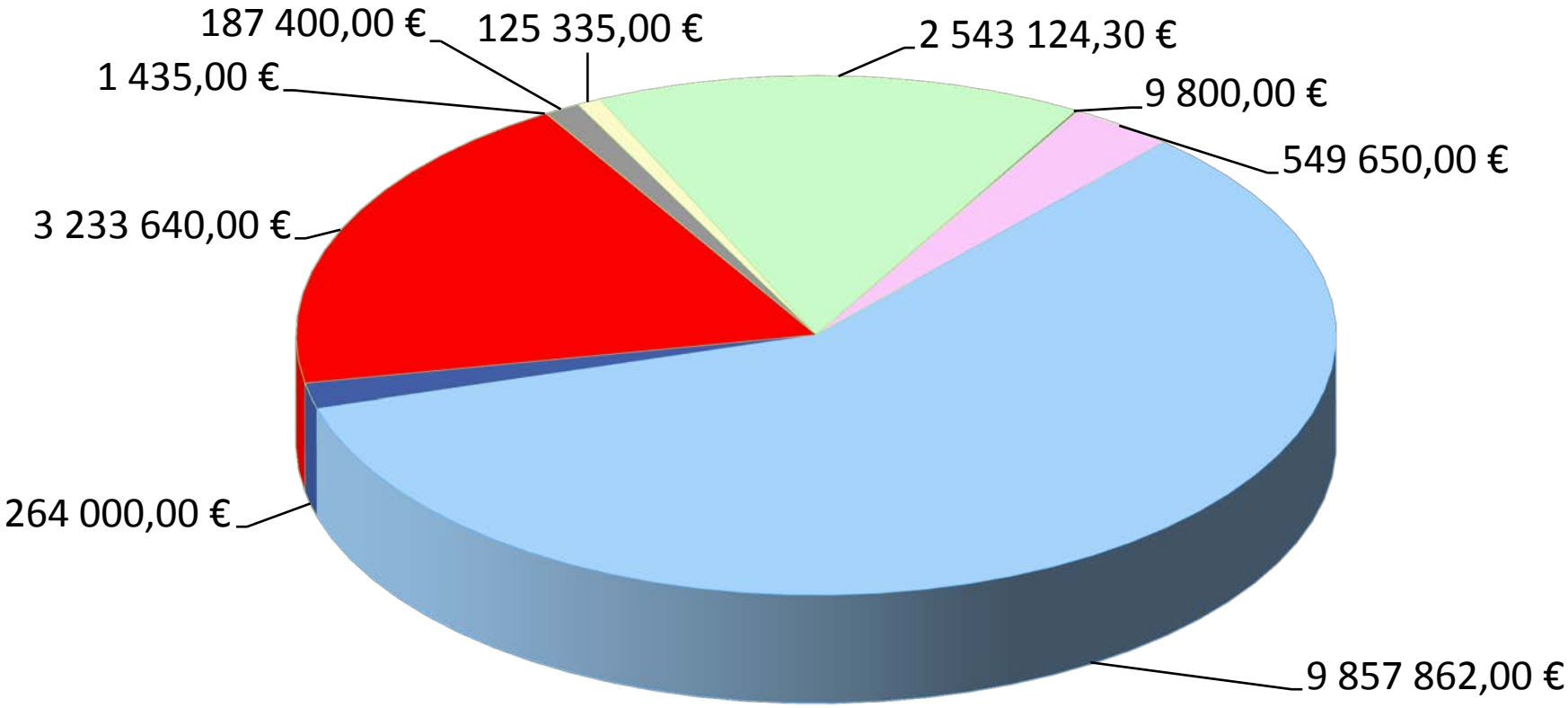


- Remboursement sur rémunérations du personnel
- Impôts et taxes
- Dotations et participations
- Produits exceptionnels
- Résultat antérieur reporté
- Ventes des services, du domaine
- Autres produits de gestion courante
- Produits financiers
- Opérations d'ordre de transfert en section

# RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR FONCTION

# RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR FONCTION
# (hors recettes non ventilées)

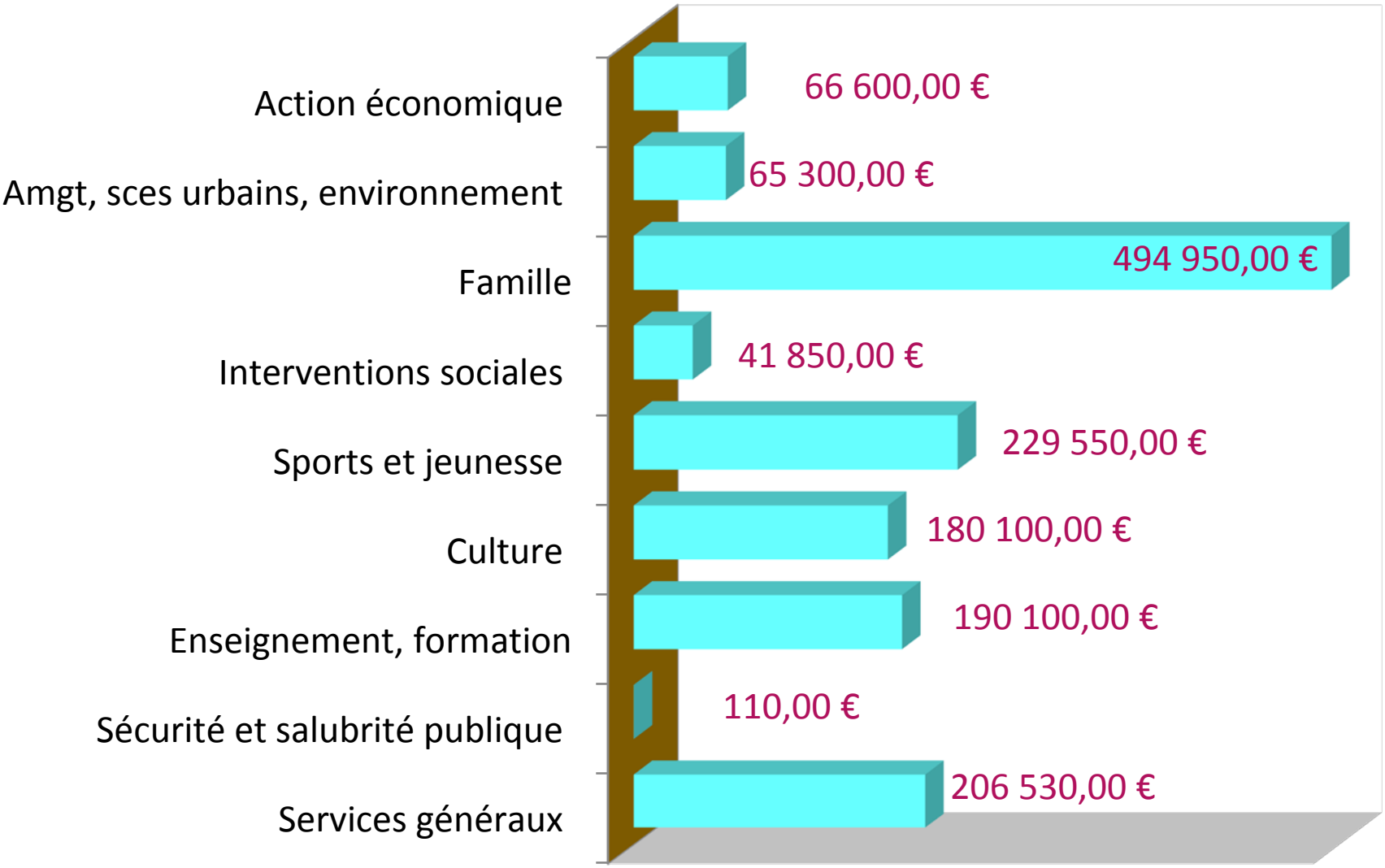

# SECTION D'INVESTISSEMENT

## les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 5 124 950 €

- Les dépenses d'équipement et les travaux proposés dans le cadre du budget 2021 sont ventilés par chapitre budgétaire de la façon suivante :

| CHAPITRES | MONTANTS |
|---|---|
| **20 – Immobilisations incorporelles (études, logiciels)** | **7 600 €** |
| **204 – Subventions d'équipement versées** | **208 900 €** |
| **21 – Immobilisations corporelles (terrains, matériel, mobilier…)** | **968 930 €** |
| **23 – Immobilisations en cours (travaux)** | **3 179 020€** |
| **TOTAL** | 4 364 450 € |

- Les prévisions de remboursement du capital de la dette s'élèvent à 731 000 €.
- Autres immobilisations financières (27) : 29 500 €

## Les dépenses d'ordre d'investissement s'élèvent à 125 335 €

- **Les opérations d'ordre de transfert entre section (chapitre 040, amortissement des subventions d'équipement et travaux en régie) sont estimées à 125 335 €.**

## Les restes à réaliser 2020 s'élèvent à 1 028 277 €

(voir le détail des opérations en annexe du budget)

## Le résultat reporté de l'exercice antérieur est de 1 141 695,99 €

# DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR NATURE
## (HORS RESTES À RÉALISER et RESULTAT REPORTE)

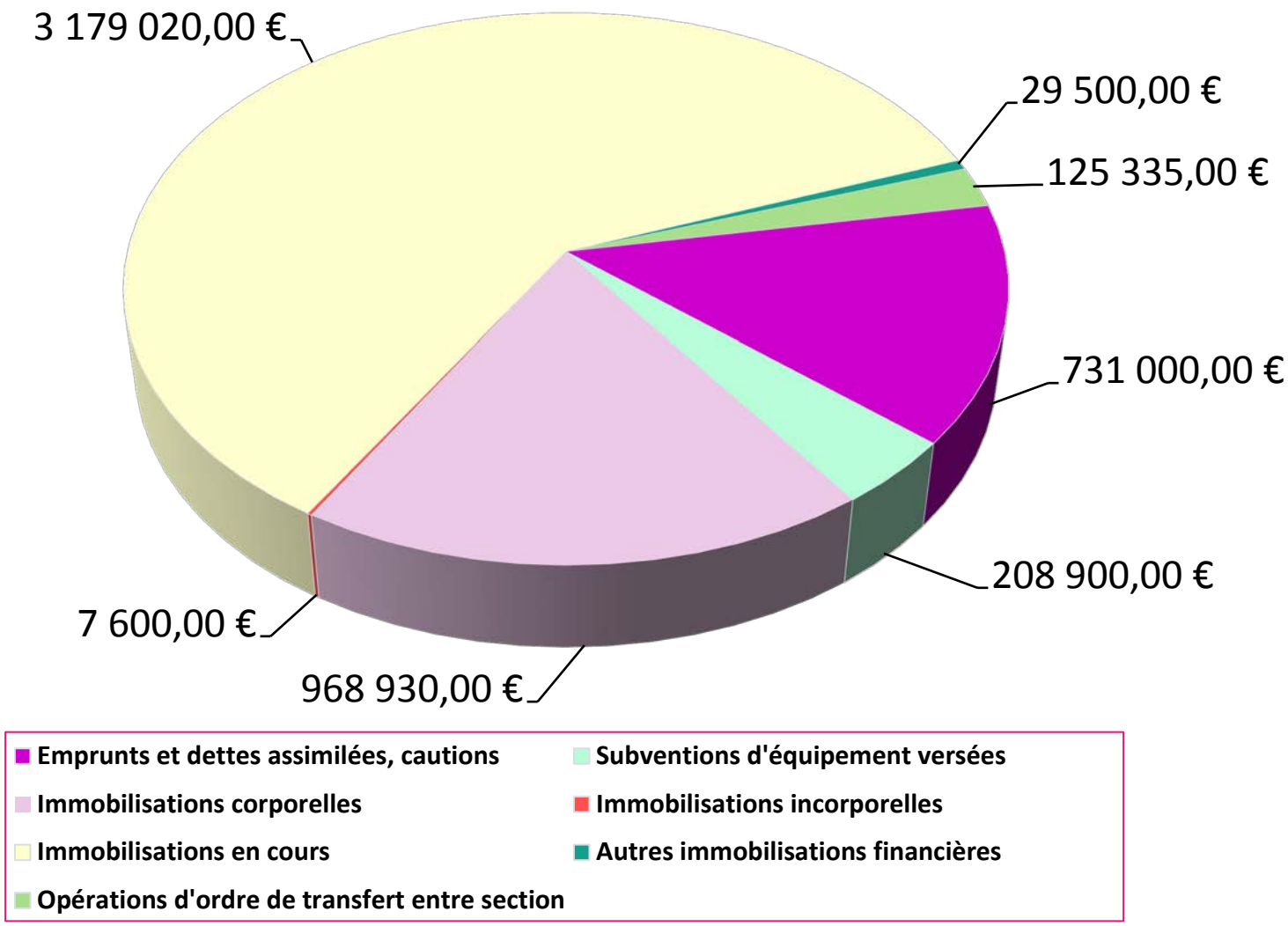

# DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR FONCTION
## (HORS RESTES À RÉALISER)

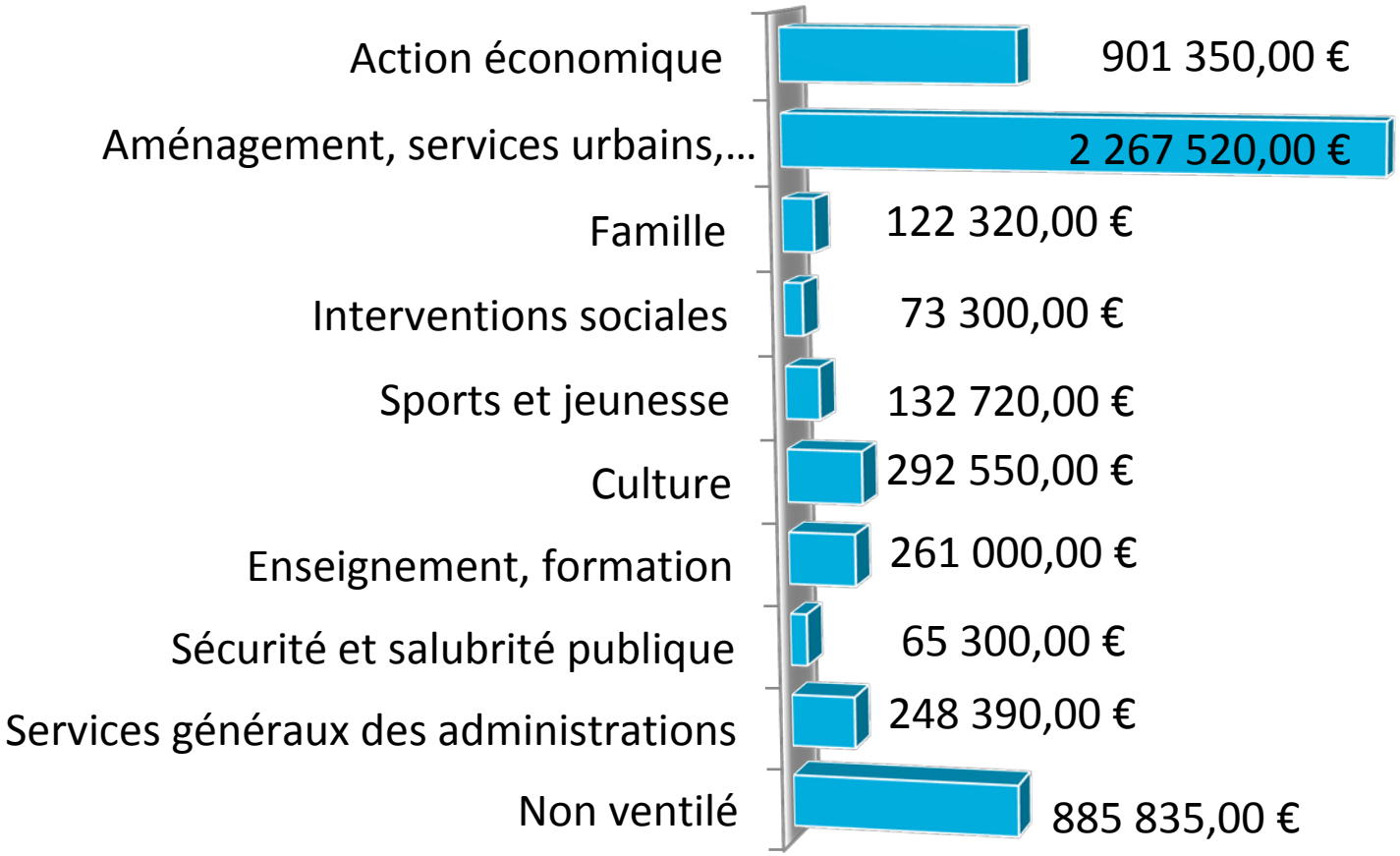

# DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR FONCTION
## (HORS RESTES À RÉALISER ET DEPENSES NON VENTILEES)

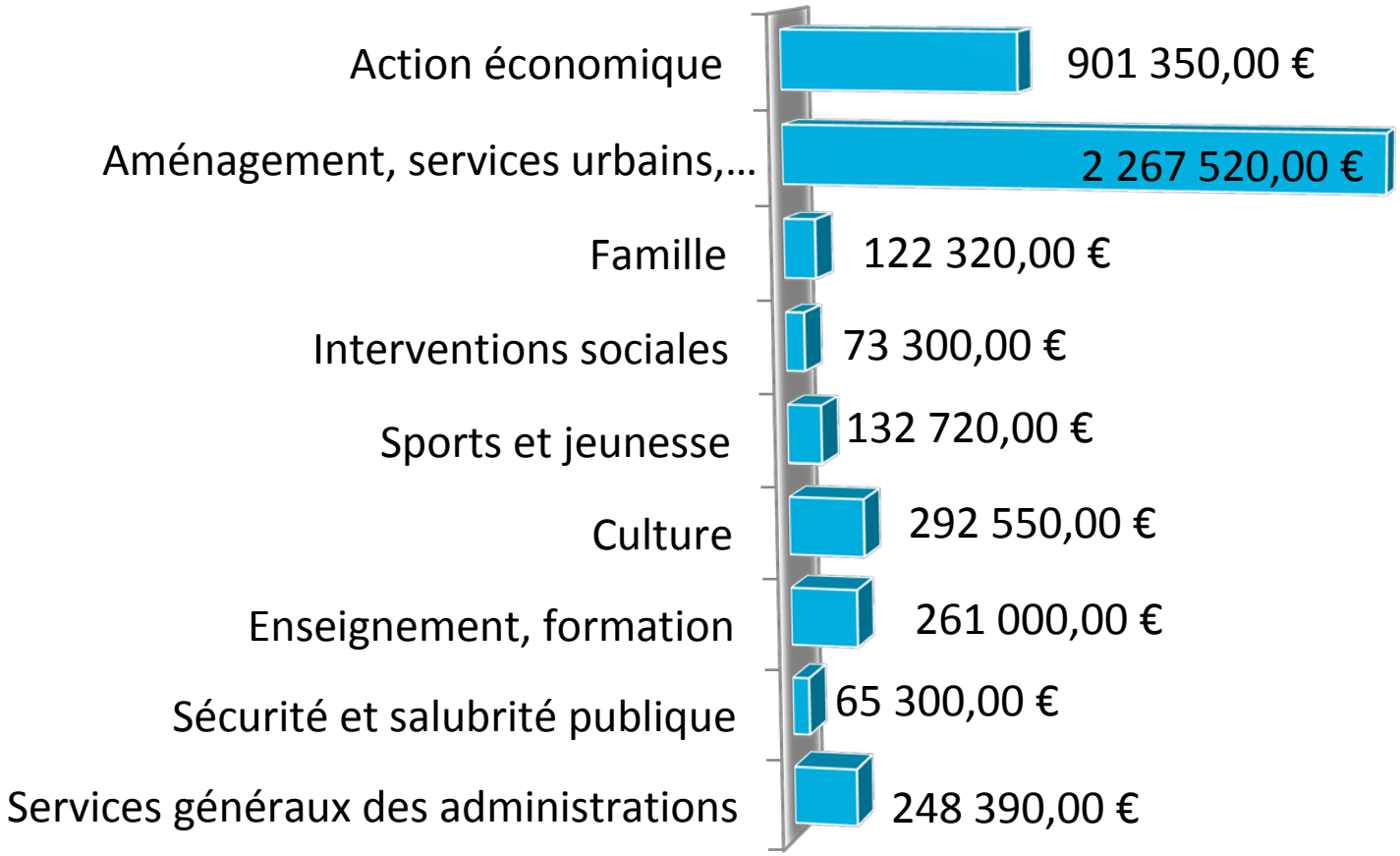

# les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 3 062 763,99€

- Les subventions d'investissement (chapitre 13) sont évaluées à 649 597 €.

- Les dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10 - FCTVA, taxe d'aménagement, Excédent de fonctionnement capitalisé) sont estimés à 2 310 401,99 €.

- Les autres immobilisations financières (chapitre 27) sont évaluées à 13 765€.

- Les produits de cession sont estimés à 89 000€ (chapitre 024).

## les recettes d'ordre d'investissement s'élèvent à 4 087 923 €

- Le virement de la section de fonctionnement (chapitre 021) est d'un montant de 3 499 747 €.

- Les opérations d'ordre de transfert entre section (chapitre 040 - amortissements et provisions) s'élèvent à 588 176 €.

**Les restes à réaliser 2020 s'élèvent à 269 571 €**
(voir le détail des opérations en annexe du budget)

# RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR NATURE (hors restes à réaliser)

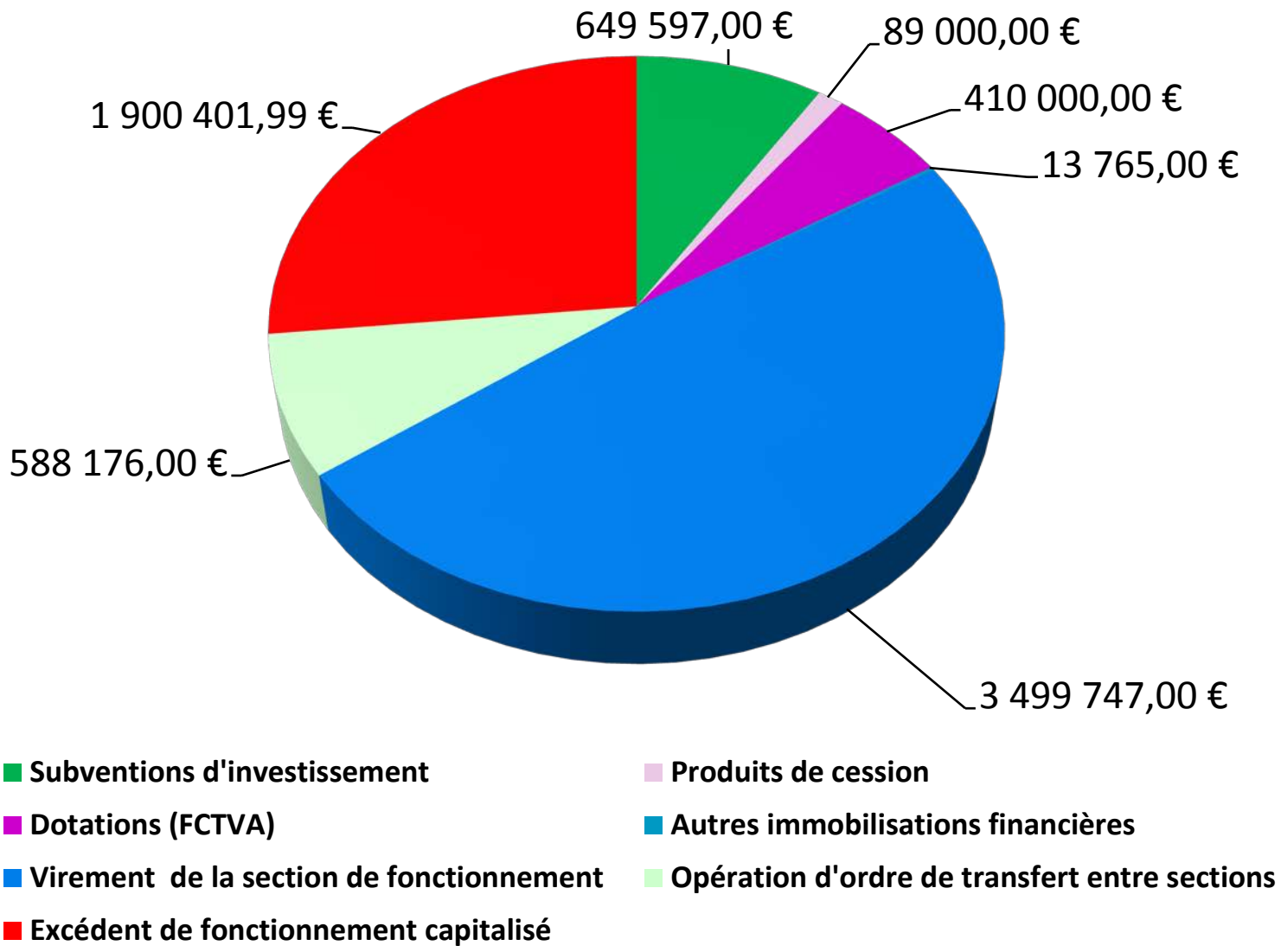

# RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR FONCTION (hors restes à réaliser)

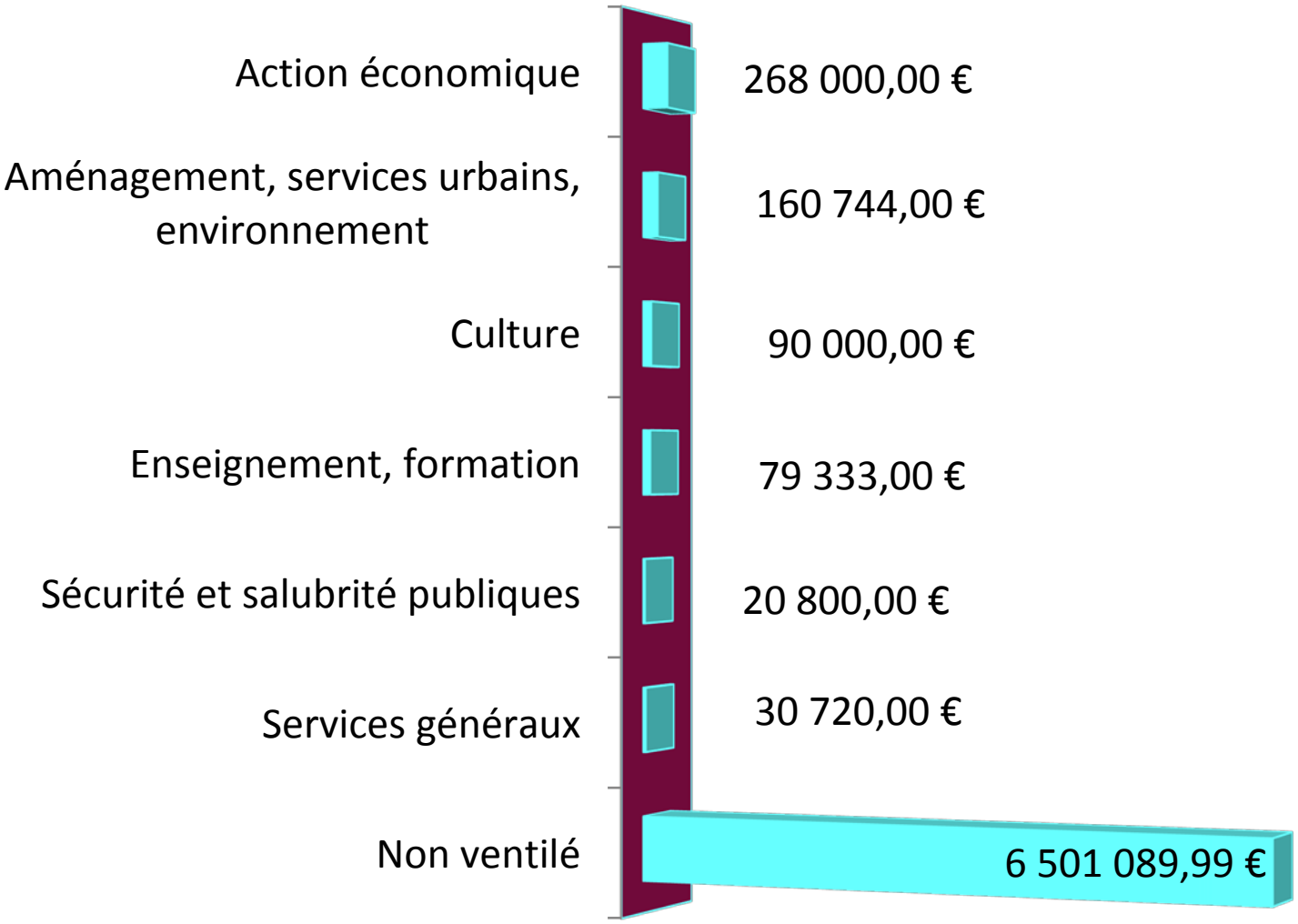

# RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR FONCTION
# (hors restes à réaliser et recettes non ventilées)

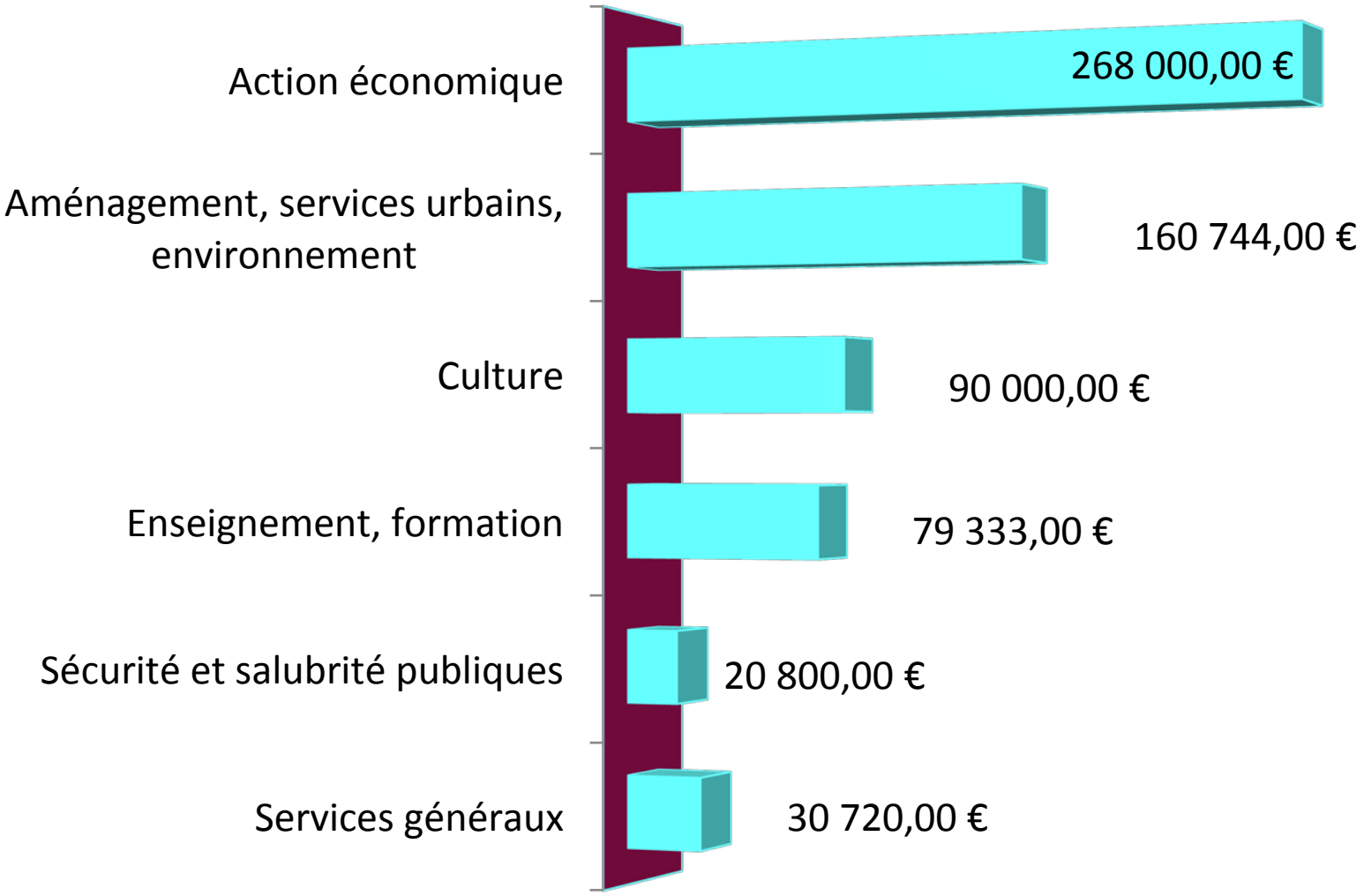

# PRINCIPALES OPERATIONS D'EQUIPEMENT (+ 10 000 €)

IMMOBILISATIONS CORPORELLES & INCORPORELLES

(chapitres 20 et 21)

- hôtel de Ville : 65 190 €
- ateliers (outillage): 20 000 €
- informatique : 30 300 €
- illuminations : 30 000 €
- écoles maternelles et élémentaires : 135 950 €
- restauration scolaire : 88 050 €
- centre culturel: 18 900 €
- réfection tribunes parc Joncourt: 48 000 €
- remplacement alarme anti-intrusion piscine: 14 000 €
- réfection maison de la petite enfance: 120 000 €
- rénovation du mobilier urbain: 30 000 €
- budget participatif: 40 000 €
- acquisitions foncières : 200 000 €

# PRINCIPALES OPERATIONS D'EQUIPEMENT (+ 10 000 €)

IMMOBILISATIONS EN COURS ET SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES ( chapitres 23 et 204)

- remplacement chauffage menuiserie: 61 450 €
- élévation pignon ateliers : 32 100 €
- vidéoprotection (5 caméras): 64 150 €
- restauration scolaire : 35 000 €
- travaux divers de voiries et trottoirs : 450 000 €
- accessibilité écoles : 30 000 €
- remise en état portail gare routière: 12 000 €
- travaux divers centre culturel: 68 500 €
- réhabilitation 3ème salle cinéma + WC: 145 000 €
- travaux d'éclairage public et signalisation : 190 000 €
- réfection fenêtres cage d'escalier médiathèque/école de musique: 60 000 €

# PRINCIPALES OPERATIONS D'EQUIPEMENT (+ 10 000 €)

- maîtrise d'œuvre terrain synthétique: 30 000 €
- maîtrise d'œuvre espace social et solidaire: 70 000 €
- réfection du pont chemin d'Embloi: 50 000 €
- enfouissement des réseaux rue des Anciens Combattants AFN et TOM: 89 700 €
- aménagements d'ilots de fraicheur et espaces verts : 45 000 €
- participation fibre optique: 106 500 €
- acquisition module vestiaire / sanitaire: 21 000 €
- aménagement rue de Lattre de Tassigny: 989 000 €
- redynamisation du centre-ville : 660 000 €
- aménagement d'un parcours de visite: 107 200 €
- base nautique / maison éclusière/ halte fluviale: 115 000 €